

APRÈS UNE INONDATION CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS

Vérifier que sa maison est sécuritaire

Avant de revenir dans votre maison, assurez-vous qu'elle est sécuritaire. Plusieurs signes vous permettent de repérer une structure affaiblie : plafonds fissurés, planchers affaissés, portes ne fermant plus, etc. En cas de doute, mieux vaut faire appel à un professionnel spécialisé en structure du bâtiment.

Travaux de nettoyage et de réparation

Prenez les précautions suivantes avant de commencer les travaux de nettoyage de votre maison et de votre terrain :

- Pompez l'eau et retirez les matériaux abîmés. Afin d'éviter de contracter une infection, il est recommandé de porter un équipement adéquat (lunettes de protection, gants, masque et bottes);
- Nettoyez et asséchez complètement tout dégât d'eau dans les 24 à 48 heures. Au-delà de ce délai, des moisissures peuvent se développer.

Installations septiques

Si les eaux usées ont été refoulées dans votre sous-sol, nettoyez la zone affectée et désinfectez le sol.

Évitez d'utiliser votre installation septique si le sol est encore inondé d'eau.

Dès que le sol n'est plus inondé ou saturé en eau :

- Faites vidanger le plus tôt possible votre fosse septique, les réservoirs et le poste de pompage s'il y en a un. Remplissez votre fosse septique avec de l'eau;
- Assurez-vous que les couvercles d'accès sont sécuritaires et que les orifices d'inspection n'ont pas été bloqués ou endommagés;
- Si vous avez un système de traitement certifié NQ 3680-910, suivez les recommandations du fabricant, de son représentant ou du professionnel qui en effectue l'entretien;
- Avant de rétablir l'électricité, examinez toutes les connexions électriques pour vérifier s'il y a des dommages. Assurez-vous que les dispositifs sont propres et secs.
- Réparez les dommages qui ont été causés au couvert végétal;
- Faites inspecter votre installation septique par un professionnel compétent en la matière si vous soupçonnez la présence de bris ou si un mauvais fonctionnement est constaté;
- Ne circulez pas sur votre installation septique avec un véhicule (en tout temps).

Consommation de l'eau

Vérifiez si l'eau est potable, c'est-à-dire propre à la consommation. En cas de doute quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de l'eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer.

Considérez l'eau d'un puits individuel comme non potable, c'est-à-dire impropre à la consommation.

Désinfectez votre puits individuel et faites analyser l'eau de votre puits avant de la consommer.

Aliments et médicaments

À la suite d'une inondation, triez et sélectionnez les aliments qui sont entrés en contact avec l'eau pour éviter les intoxications alimentaires. Après une coupure de courant de plus de six heures, assurez-vous de la qualité de vos aliments avant de les consommer.

Se renseigner sur l'aide psychosociale disponible

Prêtez attention à vos réactions et à celles de vos proches après avoir vécu un sinistre :

- Anxiété, détresse ou pleurs fréquents;
- Manque d'intérêt ou d'énergie;
- Agressivité;
- Difficultés de concentration ou confusion;
- Augmentation de la consommation d'alcool ou de drogue.

De l'aide psychosociale vous est offerte. Des professionnels en intervention psychosociale sont disponibles pour vous soutenir, vous conseiller et vous diriger vers des ressources adaptées à vos besoins ou à ceux de vos proches. Communiquez avec Info-Social, au numéro 811, et choisissez l'option 2 pour parler à l'un de ces professionnels. Ce service est gratuit et confidentiel, et il est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Renseignements

Pour plus d'informations sur les conseils santé lors d'une inondation, consultez le site du gouvernement du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/inondation>